



# LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit  
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

**Prieuré Marie-Reine**  
**Ecole N.-D. de la Ste-Espérance**  
195 rue de Bâle  
68100 MULHOUSE  
☎ : 03 89 44 66 93  
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

**Oratoire Saint-Joseph**  
22 rue Ampère  
68000 COLMAR

**Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance**  
37 rue Pasteur  
90300 CRAVANCHE

**Abbé Anthony Romanens**  
☎ : 06 82 64 82 16  
@ : a.romanens@fsspx.email

**Abbé Louis-Marie Carlhian**  
☎ : 06 12 87 41 21

**Mlle E. Ledermann (Librairie)**  
☎ : 06 88 25 04 46

## SOMMAIRE

**Vincent Lambert et l'euthanasie: réactions de la classe politique** ..... 1-3

**Communiqué conjoint de Mgr Huonder et de la FSSPX**..... 3

**Recension : Le soir approche et déjà le jour baisse** ..... 3 et 6-7

**Calendrier** ..... 4-5

**Annonces**..... 8

## Vincent Lambert et l'euthanasie : réactions de la classe politique

fsspx.news – 24 mai 2019

*Les dernières péripéties de cette histoire si douloureuse ont provoqué des réactions dans le milieu politique. La manière dont la question est abordée et le vocabulaire employé sont symptomatiques et méritent une analyse.*

**B**ENOÎT Hamon (Génération.s) : « Quand il y a un acharnement à maintenir une vie qui n'en est plus une, il y a quelque chose d'assez dur, de terrible à imaginer de persévérer, persévérer comme cela ; et la décision du Conseil d'Etat me semble aller dans le bon sens ». Il ajoute : « Je comprends qu'aujourd'hui, des Françaises et des Français n'aient pas envie de vivre avec une forme de prison, qui est celle d'un corps qui ne répond plus au cerveau ». Soulignons les termes d'acharnement et de prison. L'on aimerait savoir en quoi donner à manger et à boire est une sorte d'acharnement. Quant au corps qui ne répond plus au cerveau, c'est médicalement faux.

Raphaël Glucksmann (Parti socialiste et Place publique) botte maladroitement en touche : « Si le corps médical est unanime, si la justice décide que le corps médical a raison, eh bien il faut suivre la justice ! ». Mais précisément, il n'y a pas unanimité du corps médical, puisque plusieurs services ont proposé de recevoir Vincent Lambert pour continuer les soins infirmiers et l'alimentation. Quant à la justice, elle a outrepassé ses droits, car la loi Léonetti – qui, par ailleurs, est injuste et n'est donc pas une loi, mais c'est une autre question – ne s'applique pas en l'espèce.

Manon Aubry (La France Insoumise) affirme quant à elle : « D'un point de vue juridique, il y a eu différentes décisions, de la part du Conseil d'État, de la Cour européenne des droits de l'homme, qui di-

sent la même chose : il ne faut pas d'acharnement thérapeutique ». Nous voyons une fois de plus comment les partisans de l'euthanasie usent de ce terme. Pour qu'il y ait acharnement thérapeutique, il faudrait qu'il y ait un traitement, car le boire et le manger ne constituent pas un traitement.

Yannick Jadot (Europe Ecologie) : « En Belgique, c'est d'abord la compagne qui décide, il devrait en être de même en France. Si l'épouse de Vincent Lambert demande que son mari ne soit plus nourri, c'est son droit ». C'est toujours la même confusion entretenue entre nutrition et traitement. L'exemple de la Belgique est parlant : c'est le pays qui possède la législation la plus radicale concernant l'euthanasie ; elle devance même les Pays-Bas en cette matière.

**EUTHANASIE, ACHARNEMENT THÉRAPEUTIQUE ET OBSTINATION DÉRAISONNABLE**

François-Xavier Bellamy (Les Républicains) estime que « derrière Vincent Lambert, c'est la question de notre rapport à l'extrême dépendance qui se joue ». « Nous vivons dans un monde du culte de la performance, ajoute-t-il, où être humain c'est être habile, agile, rapide. Et nous avons ici le cœur d'une figure de l'humanité qui nous regarde en nous disant qu'elle est absolument dépendante. Et nous avons parfois la tentation de considérer que la vie absolument dépendante est une vie qui n'est plus digne d'être vécue. Il n'y a pas de vie indigne d'être vécue ». Cette réflexion d'ordre éthique – « c'est une affaire qui suppose que notre raison à tous intervienne » – a une valeur certaine. Mais ajouter que « ce n'est pas une affaire sur laquelle on devrait s'exprimer à partir de convictions religieuses », est un rejet très net de la souveraineté de Dieu sur toutes choses.

Marine Le Pen (Rassemblement National) vise juste en pointant que : « Au-delà de Vincent Lambert, le questionnement est sur l'euthanasie. »

Marion Maréchal s'est également saisie du sujet, qualifiant l'arrêt des soins d'« euthanasie ». « Je vois dans l'instrumentalisation du cas de Vincent Lambert le souhait d'élargir l'application de la loi actuelle voire de préparer les esprits à une nouvelle loi sur l'euthanasie », a-t-elle estimé.

Emmanuel Macron, sollicité pour se prononcer, a répondu sur Twitter : « Sur cette question, qui touche à la part intime de chacun, il n'y a aucune réponse simple ou univoque. Seulement des incertitudes et des déchirements (...) et la volonté de res-

pecter la dignité de toute vie humaine. Comme Président de la République, il ne m'appartient pas de suspendre une décision qui relève de l'appréciation de ses médecins et qui est en conformité avec nos lois. Toutes les expertises médicales ont conclu au caractère irréversible de son état. La décision d'arrêter les soins a été prise au terme d'un dialogue permanent entre ses médecins et sa femme, qui est sa tutrice légale. Elle l'a été, en application de notre législation qui permet de suspendre les soins en cas d'obstination déraisonnable – ce qui, selon les différentes équipes médicales, est le cas de Vincent Lambert. »

**LA LOI LÉONETTI AVAIT DÉJÀ OUVERT LA PORTE AUX DÉRIVES**



L'obstination déraisonnable a remplacé l'acharnement thérapeutique dans ce discours. C'est d'ailleurs le terme employé par la loi Léonetti : « Les actes mentionnés à l'article L. 1110-5 [prévention, investigation ou traitement] ne doivent pas être mis en œuvre ou poursuivis lorsqu'ils résultent d'une obstination déraisonnable. » Pour être moins agressive, l'expression n'en est pas moins redoutable.

La suite de l'article permet de comprendre le venin contenu dans cette loi : « Lorsqu'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou lorsqu'ils n'ont d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, ils peuvent être suspendus ou ne pas être entrepris, conformément à la volonté du patient et, si ce dernier est hors d'état d'exprimer sa volonté, à l'issue d'une procédure collégiale définie par voie réglementaire. – La nutrition et l'hydratation artificielles constituent des traitements qui peuvent être arrêtés conformément au premier alinéa du présent article. » (Article L1110-5-1 du Code de la santé publique)

En introduisant « le seul maintien artificiel de la vie » sans aucune circonstance, on ouvre la porte à des interprétations franchement euthanasiques. De même, les termes de « nutrition et hydratation artificielles » ne sont pas définis, et l'on peut allègrement identifier une perfusion ou une nutrition parentérale (système sophistiqué de nutrition par voie intraveineuse) avec une simple sonde gastrique. C'est une porte ouverte vers l'euthanasie qui menace encore Vincent Lambert, et tous ceux qui sont dans son état.

**DES TEXTES VOLONTAIREMENT FLOUS ET AMBIGUS**

Il est intéressant de noter la triple interprétation

donnée à ce texte :

1) Celle du Docteur Vincent Morel, un médecin spécialiste des soins palliatifs qui estime que la cacophonie dans l'affaire Vincent Lambert « *n'est pas liée à un manque de clarté des textes* ». « *La loi de 2016 sur la fin de vie donne des critères clairs : l'inutilité des traitements, leur disproportion et le seul maintien artificiel de la vie* ». Tel n'est pas l'avis des deux interprétations suivantes :

2) Celle de Marie de Hennezel, psychologue clinicienne et également spécialiste des soins palliatifs : « *Vincent Lambert est un grand handicapé. (...) De plus, il compte pour ses parents. On ne peut pas l'ignorer. (...) À l'hôpital maritime de Berck, on prend soin de personnes dans des situations comparables. Il n'est pas dans une situation d'acharnement thérapeutique. Si on considère que c'est le cas, on entre dans un autre débat, qui n'a pas encore eu lieu, sur les soins à apporter aux personnes en état végétatif chronique ou paucirelational.* »

3) Celle du professeur de médecine Jean-Louis Touraine, également député LREM (La République en marche). Comme les autres défenseurs d'un « droit à mourir dans la dignité », il reconnaît que « *les textes sont très imprécis. Si l'obstination déraisonnable était clairement définie dans la loi, cet effrayant spectacle d'un affrontement de deux camps autour de Vincent Lambert n'existerait pas* ». Le député Jean-Louis Touraine, fervent partisan d'une loi sur l'euthanasie, préconise une nouvelle réglementation : « *Il serait possible de préciser que les états végétatifs extrêmement profonds représentent une obstination déraisonnable, estime-t-il. Le sens de la dignité de l'homme est quand même un minimum d'activité cérébrale.* »

Mais le professeur de médecine Touraine ne peut ignorer que l'électroencéphalographie de Vincent Lambert présente une nette activité cérébrale, et l'expression « état végétatif extrêmement profond » est tout sauf claire. Il ne peut non plus ignorer les progrès récents sur la classification et l'explication des états de conscience dits "minimaux".

Notamment, la publication de résultats de travaux scientifiques - déroutants - réalisés à partir de nouvelles techniques d'imagerie cérébrale fonctionnelle qui tendent à établir l'existence d'un certain degré de conscience chez des malades diagnostiqués en Etat végétatif chronique (EVC) ou en Etat paucirelational (EPR). Ces résultats ont bousculé les certitudes jusqu'alors professées.

Ils témoignent d'une nouvelle évidence : au-delà des approximations diagnostiques, « l'absence de preuve de conscience ne signifie pas l'absence de conscience ». ■

## Communiqué conjoint de Mgr Vitus Huonder et de M. l'abbé Pagliarani

Maison générale de la Fraternité Saint-Pie X

Le lundi 20 mai 2019, le pape François a relevé Mgr Vitus HUONDER de sa charge d'évêque du diocèse de Coire, en nommant un administrateur en vue de l'élection de son successeur.

Selon une volonté exprimée depuis longtemps, Mgr Huonder se retire dans une maison de la Fraternité Saint-Pie X. Le seul et unique but de cette démarche est de se consacrer à la prière et au silence, de célébrer exclusivement la messe traditionnelle, et d'œuvrer pour la Tradition, unique moyen de renouveau de l'Eglise.

La Fraternité Saint-Pie X apprécie la décision courageuse de Mgr Huonder, et se réjouit de pouvoir lui fournir le cadre spirituel et sacerdotal qu'il désire si vivement. Puisse cet exemple être suivi par d'autres, afin de « tout restaurer dans le Christ ».

Le 20 mai 2019

Monseigneur Vitus HUONDER,  
Evêque émérite de Coire  
Don Davide PAGLIARANI,  
Supérieur général de la FSSPX

## Recension : *Le soir approche et déjà le jour baisse*

Abbé Louis-Marie Carlhian

SON Eminence le cardinal Sarah en est à son troisième livre d'entretiens avec le journaliste Nicolas Diat. Le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas peur de l'étiquette de réactionnaire. Déjà vigoureusement critiqué à la parution de ses deux premiers livres, *Dieu ou rien* et *La Force du silence*, le Préfet de la Congrégation pour le Culte divin récidive de plus belle avec *Le Soir approche et déjà le jour baisse*.

Les mots des disciples d'Emmaüs suppliant

# Juin 2019

		<b>PRIEURE MARIE-REINE</b> 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 Courriel : 68p.mulhouse@fsspx.fr	<b>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE</b> 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE	<b>ORATOIRE SAINT-JOSEPH</b> 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
<b>Récitation des litanies du Sacré-Cœur à la fin du chapelet quotidien</b>				
<b>Sa 1<sup>er</sup></b>	Sainte Angèle Mérici, Vierge (III <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	17h00 Rosaire, <i>confessions</i> 18h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction		17h30 Rosaire, <i>confessions</i> 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie pour les défunts de l'Oratoire 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
<b>Di 2</b>	Dimanche après l'Ascension (II <sup>e</sup> cl.) <i>Mulhouse : Solennité de la Bienheureuse Vierge Marie Reine et mémoire du dimanche (II<sup>e</sup> cl.)</i>	10h45 Grand-Messe Apéritif offert à l'issue de la cérémonie 12h45 Repas paroissial et kermesse Pas de Vêpres	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 3</b>	Sainte Clotilde, Reine et Veuve (III <sup>e</sup> cl.) <i>Strasbourg : Saint Morand, Confesseur (III<sup>e</sup> cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ma 4</b>	Saint François Caraciolo, Confesseur (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Me 5</b>	Saint Boniface, Evêque et Martyr (III <sup>e</sup> cl.)	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses
<b>Je 6</b>	Saint Norbert, Evêque et Confesseur (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ve 7</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> vendredi du mois</b> <i>Strasbourg : Sainte Clotilde, Veuve (III<sup>e</sup> cl.)</i>	8h30 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, <i>confessions</i>
<b>Sa 8</b>	Vigile de la Pentecôte (I <sup>e</sup> cl.)			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue <b>M. l'abbé Romanens</b>
<b>Samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 juin – Pèlerinage de Pentecôte de Chartres à Paris</b>				
<b>Di 9</b>	Dimanche de la Pentecôte (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis <i>confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe <b>M. l'abbé Romanens</b>
<b>Lu 10</b>	Lundi de la Pentecôte (I <sup>e</sup> cl.)	9h30 Chapelet, <i>confessions</i> 10h00 Messe chantée		
<b>Ma 11</b>	Mardi de la Pentecôte (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Me 12</b>	Des Quatre-Temps (I <sup>e</sup> cl.) <b>Jeûne et abstinence recommandés</b>	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 13</b>	Jeudi de la Pentecôte (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ve 14</b>	Des Quatre-Temps (I <sup>e</sup> cl.) <b>Abstinence, jeûne recommandés</b>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		

		<b>Récollecion du Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X à l'Etoile du Matin</b>	
<b>Sa 15</b>	Des Quatre-Temps (I <sup>e</sup> cl.) <b>Jeûne et abstinence recommandés</b>	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Di 16</b>	Fête de la Très Sainte Trinité (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe suivi de la bénédiction du sel <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement <b>Quête pour le Prieuré</b>	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe <b>Quête pour les fleurs</b>
<b>Lu 17</b>	Saint Grégoire Barbarigo, Ev. et Conf. (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Ma 18</b>	Saint Ephrem de Syrie, Diacre et Docteur (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire des Saints Marc et Marcellien, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Me 19</b>	Sainte Julienne Falconieri, Vierge (III <sup>e</sup> cl.) <i>Strasbourg : Bienheureux Modeste Andlauer et André Bauer, Martyrs (III<sup>e</sup> cl.)</i>	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 20</b>	Fête du Très Saint Sacrement (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Ve 21</b>	Saint Louis de Gonzague, Confesseur (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les défunts du prieuré	
<b>Sa 22</b>	Saint Paulin de Nole, Evêque et Confesseur (III <sup>e</sup> cl.)	6h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue, <i>confessions (Abbé Romanens)</i> <b>19h30 Cercle Saint Pie X</b>
<b>Di 23</b>	Solennité de la Fête-Dieu (II <sup>e</sup> cl.)	9h30 <b>Grand-Messe suivie de la procession du Très Saint Sacrement</b> <b>Apéritif offert à l'issue de la cérémonie</b> <b>Pas de Vêpres</b>	<b>Pas de Messe</b>
<b>Lu 24</b>	Nativité de Saint Jean-Baptiste (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Ma 25</b>	Saint Guillaume, Abbé (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Me 26</b>	Saint Jean et Saint Paul, Martyrs (III <sup>e</sup> cl.)	15h00 Catéchisme	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 27</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue	
<b>Ve 28</b>	Fête du Sacré-Cœur de Jésus (I <sup>e</sup> cl.)	<b>Ordinations sacerdotales au Séminaire d'Écône à 9h</b>	
<b>Sa 29</b>	Saints Pierre et Paul, Apôtres (I <sup>e</sup> cl.)		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue <b>Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas</b>
<b>Di 30</b>	Solennité de la fête du Sacré-Cœur de Jésus (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres de la Fête du Précieux Sang et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe
<b>Lu 1<sup>er</sup></b>	Fête du Très Précieux Sang de Notre-Seigneur (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Ma 2</b>	Visitation de la Très Sainte Vierge (II <sup>e</sup> cl.) Mémoire des Saints Processus et Martinien, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Me 3</b>	Saint Irénée, Evêque de Lyon et Martyr (III <sup>e</sup> cl.)	<b>Pas de Messe</b>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue

Notre-Seigneur de rester avec eux donnent le ton, confirmé par le titre des grandes parties : « L'effondrement spirituel et religieux », « l'homme rabaisé », « la chute de la vérité, la décadence morale et les errements politiques ». Une quatrième partie veut donner un message d'espoir avec « la pratique des vertus chrétiennes », directement inspirée de la doctrine scolastique. On trouve de très beaux propos sans langue de buis sur le célibat sacerdotal, sur la féminité et la paternité, sur la force de la foi, sur la nécessité pour le chrétien de s'opposer au monde. On se pince en découvrant une mention explicite et claire de la distinction entre naturel et surnaturel, hélas disparue de la prédication contemporaine (p.226).

A quelques semaines des élections européennes, les critiques ont surtout retenu les propos sur l'Occident décadent, pour les opposer à la position du Pape : « *La disparition des patries et la colonisation des cultures ne sauraient être un progrès. L'entreprise multiculturaliste européenne exploite un idéal de charité universelle mal compris. La charité n'est pas un déni de soi. Elle consiste à offrir à l'autre ce que l'on a de meilleur et ce que l'on est. Or ce que l'Europe a de meilleur à offrir au monde, c'est son identité, sa civilisation profondément irriguée de christianisme. Mais qu'a-t-elle offert aux nouveaux venus musulmans sinon l'irréligion et un consumérisme barbare ? Comment s'étonner que ces derniers se réfugient dans le fondamentalisme islamiste ? Les Européens doivent être fiers de leurs mœurs et de leurs coutumes inspirées par l'Évangile. Le plus précieux cadeau que l'Europe puisse faire aux immigrés vivant sur son sol n'est pas d'abord une aide financière, encore moins un mode de vie individualiste et sécularisé, mais le partage de ses racines chrétiennes (...). Face au danger de l'islamisme radical, l'Europe devrait savoir énoncer fermement à quelles conditions on peut partager sa vie et sa civilisation. Mais elle doute d'elle-même et a honte de son identité chrétienne. C'est ainsi qu'elle finit par attirer le mépris (p.280) ».* Il n'en fallait pas plus pour que Mgr Sarah soit traité de « porte-parole bien commode » d'un « certain catholicisme » si nauséabond que la Croix n'ose pas le nommer. Pourtant c'est un prélat africain, originaire d'un pays à majorité musulmane, qui parle. Et son analyse va bien au-delà d'un rejet xénophobe et égoïste.

Il est rare qu'un cardinal ose s'attaquer aussi frontalement aux fondements mêmes du monde moderne : « *On a convaincu nos contemporains que pour*

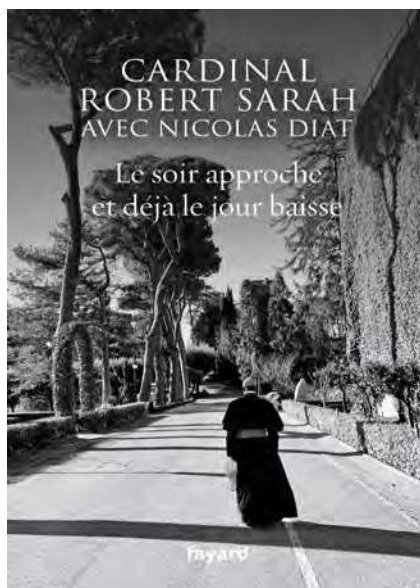
*être libre, il fallait ne dépendre de personne. Cette erreur est tragique (...). Car, si le fait de dépendre d'un autre est perçu comme une négation de la liberté, alors toute relation vraie et durable apparaît comme dangereuse. Tout autre devient un ennemi potentiel. Un homme libre ne peut plus être qu'un homme radicalement autonome et indépendant, un homme seul, sans aucun lien. Il se retrouve enfermé en lui-même. Dès lors, la filiation qui nous fait dépendre d'un père et d'une mère devient pour nos contemporains une entrave à la plénitude de la liberté (p.190) ».*

Mais la critique va plus loin : « *Je suis persuadé que la civilisation occidentale vit une crise mortelle. Elle a atteint les limites de la haine autodestructrice.*

*Comme à l'époque de la chute de l'Empire romain, alors que tout est en voie de destruction, les élites ne se soucient que d'augmenter le luxe de leur vie quotidienne et les peuples sont anesthésiés par des divertissements de plus en plus vulgaires. Aujourd'hui encore, l'Église préserve ce qu'il y a de plus humain en l'homme. Elle est gardienne de la civilisation (p.196) ».* On est loin de l'optimisme béat qui voit dans notre époque un triomphe de l'humanité où seules quelques dérives devraient être corrigées. « *Le monde a choisi de s'organiser sans Dieu, de vivre sans Dieu, de se penser sans Dieu. Il est en train de faire une terrible expérience : partout où Dieu n'est pas, là est l'enfer.*

*Qu'est-ce que l'enfer sinon la privation de Dieu ? L'idéologie transhumaniste l'illustre à la perfection. Sans Dieu, il ne reste plus que ce qui n'est pas humain, le posthumain. Plus que jamais, l'alternative est simple : Dieu ou rien ! (p.222) »*

Pas d'illusion donc sur l'existence de la crise à l'extérieur de l'Église, mais pas d'illusion non plus à l'intérieur : « *La crise que vivent le clergé, l'Église et le monde est radicalement une crise spirituelle, une crise de la foi. Nous vivons le mystère d'iniquité, le mystère de la trahison, le mystère de Judas (p.12) ».* Car cette crise est en grande partie une trahison, morale d'abord, avec les scandales de mœurs qui éclatent de toutes parts, mais aussi spirituelle et doctrinale : « *La doctrine catholique est mise en doute. Au nom de postures soi-disant intellectuelles, des théologiens s'amuse à déconstruire les dogmes, à vider la morale de son sens profond. Le relativisme est le masque de Judas déguisé en intellectuel. Comment s'étonner lorsque nous apprenons que tant de prêtres brisent leurs engagements ? Nous relativisons le sens du célibat, nous revendiquons le droit à avoir une vie privée, ce qui est contraire à la mission du prêtre. Certains vont*



jusqu'à revendiquer le droit à des comportements homosexuels. Les scandales se succèdent, chez les prêtres et chez les évêques (p.13-14). » C'est bien le rôle des pasteurs qui est mis en cause : « Il ne faut pas s'étonner si le travail d'évangélisation est faible. Le niveau de la vie catéchétique est souvent indigne, à tel point que les chrétiens ne connaissent plus les fondements de leur propre foi (...). Il est urgent que chaque prêtre, chaque évêque, fasse son examen de conscience et se mette au clair avec Dieu sur son enseignement et son engagement catéchétique (p.76). » « Oui, la crise sacerdotale est profonde. Elle découle directement de la crise de la foi, qui a ébranlé la confiance des hommes d'Eglise en leur propre identité : ils en viennent à douter de l'importance et de la spécificité de leur rôle (p.184) ».

On l'a compris, c'est un pasteur qui parle, avec un grand sens de la formule-choc. Le style est toujours limpide et les explications très claires. De toute évidence, le Cardinal est un homme de prière, qu'il recommande évidemment comme le premier remède à la crise spirituelle, et tout spécialement la prière liturgique : « Je supplie humblement les évêques, les prêtres et le peuple de Dieu de soigner davantage la liturgie, de placer Dieu au centre, de demander à nouveau à Jésus-Christ de nous apprendre à prier. Nous avons désacralisé la célébration eucharistique. Nous avons transformé des célébrations eucharistiques en un spectacle folklorique, en un événement social, en un divertissement, en un dialogue insipide entre le prêtre et l'assemblée chrétienne. Y a-t-il encore une place pour le Très-Haut dans nos liturgies ? (p.139) » Venant du Préfet de la Congrégation du Culte divin, l'aveu est de taille.

On se tromperait cependant si l'on cherchait dans l'ouvrage une charge en règle contre la direction de l'Eglise ces dernières années. La dédicace est adressée à « Benoît XVI, artisan incomparable de la reconstruction de l'Eglise » et « François, fils fidèle et dévoué de saint Ignace », sans aucune ironie malgré les craintes évoquées à mots couverts sur le célibat sacerdotal et la question de l'immigration. Pas de déclaration de guerre donc, mais au contraire de très nombreuses citations des Papes de l'après-Concile, visant de toute évidence à étouffer dans l'œuf la critique d'opposition au Pape, mais témoignant aussi d'un horizon doctrinal limité. Si les références à Benoît XVI et même à François, soigneusement choisies au demeurant, abondent, on ne trouve aucun emprunt à des papes de l'avant-concile. De même, bien que le Cardinal soit manifestement familier des Pères et développe à bon escient la doctrine traditionnelle des vertus, on a l'impression d'un vaste creux doctrinal entre saint Augustin et Vatican II, avec des éloges de théologiens très modernes comme Henri de Lubac ou

Hans Urs von Balthasar. On est donc bien dans le mode de pensée d'un évêque formé dans les années 60, convaincu de la continuité entre la doctrine traditionnelle, le Concile et les Papes subséquents : « L'herméneutique de réforme dans la continuité que Benoît XVI a si clairement enseignée est une condition sine qua non de l'unité (p.19) ». D'où un contraste étonnant entre le constat lucide de la crise et une extrême timidité à en rechercher les causes dans le Magistère postconciliaire : « L'Eglise connaît la plus grave crise du sacrement et du sacrifice de l'Eucharistie de son histoire. L'aggiornamento de la liturgie n'a pas produit tous les fruits espérés (p.176) ». Superbe litote !

Cette crainte manifeste ainsi que le « coup de maître de Satan » dont parlait Mgr Lefebvre est toujours d'actualité : l'obéissance mal comprise interdit toujours de remettre en question le nouvel état d'esprit introduit officiellement, qu'on le veuille ou non, par la lettre même des textes conciliaires : « Le concile ne doit pas être rétracté. En revanche, il est nécessaire de le redécouvrir en lisant attentivement les textes officiels qui en ont émané (p.118) ». Et sur la question liturgique, le Cardinal reprend la thèse des deux formes d'un même rite, qui ont vocation à s'enrichir mutuellement au lieu de s'opposer : « L'usage de la forme extraordinaire fait partie intégrante du patrimoine vivant de l'Eglise catholique, elle n'est pas un objet de musée, témoignage d'un passé glorieux et révolu. Elle a vocation à être féconde pour les chrétiens d'aujourd'hui ! Aussi serait-il heureux que ceux qui utilisent le missel ancien observent les critères essentiels de la constitution conciliaire sur la liturgie. Il est indispensable que ces célébrations intègrent une juste conception de la participation des fidèles présents (p.179) ». Il serait bon à l'inverse que le nouveau rite reprenne des usages favorisant le respect du Saint-Sacrement (p.182)... Autrement dit, une réconciliation par des concessions mutuelles. Mais le Préfet de la Congrégation des Rites n'est-il pas bien placé pour les mettre en œuvre ?

Nous ne pouvons que l'approuver lorsqu'il déclare que la solution à une crise spirituelle est d'ordre spirituel, que la reconstruction de l'Eglise passera par la sanctification personnelle de ses membres et surtout du clergé, la réconciliation autour du Magistère authentique, et d'une liturgie vraiment orientée vers Dieu. Mais comment les fidèles comme les pasteurs pourront-ils y accéder s'ils restent coupés de la source de la grâce et de la doctrine par les réformes conciliaires ? ■

Cardinal Robert Sarah et Nicolas Diat, *Le Soir approche et déjà le jour baisse*, Fayard, 2019. 444 pages, 22,90 €.

**ACTIVITÉS A PRÉVOIR***(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants****➤ Mulhouse**

Juin : 5, 12, 19 et 26

**➤ Colmar**

Juin : 5, 12, 19 (promenade à 14h30) et 26

**➤ Cravanche**

Juin : 5, 12, 19 et 26

**Croisade Eucharistique****➤ Colmar**

Mercredi 19 juin à 14h30 promenade

**Cercle Saint-Pie X****➤ Colmar**

Samedi 22 juin à 19h30

**JTC à Colmar**

➤ Dimanche 2 juin : kermesse à Mulhouse

➤ Samedi 8 au lundi 10 juin : pèlerinage de Pentecôte

➤ Samedi 29 juin : réunion

➤ *Dimanche 7 juillet : pèlerinage au Mont Sainte-Odile***Quêtes spéciales****➤ Mulhouse**

16 juin : Prieuré

**➤ Colmar**

16 juin : Projet façade

**➤ Cravanche**

16 juin : Fleurissement

**Tiers-Ordre de Saint-Pie X**

➤ Récollecion à l'Etoile du Matin

Samedi 15 juin

**Dimanche 2 juin**

➤ Fête paroissiale et kermesse de l'école à Mulhouse

**Du samedi 8 au lundi 10 juin**

➤ Pèlerinage de Pentecôte

**Dimanche 23 juin**➤ Mulhouse et Colmar, 9h30 : solennité de la Fête-Dieu, Grand-Messe et procession  
➤ Cravanche : Pas d'office**Vendredi 28 juin**

➤ Ecône, 9h00 : Ordinations sacerdotales

**Dimanche 7 juillet**

➤ Pèlerinage du doyenné de Strasbourg au Mont Sainte-Odile

**Samedi 20 ou 27 juillet**

➤ Journée de travaux au Prieuré de Mulhouse dès 9h. Déjeuner grillades offert.

**Jeudi 15 août****➤ Mulhouse**

9h30 : Grand-Messe, procession de l'Assomption et vin d'honneur

**➤ Colmar**

9h30 : Grand-Messe et procession de l'Assomption

➤ Cravanche : Pas d'office

**RETRAITES SPIRITUELLES**

➤ 3-8 juin : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 3-8 juin : St-Ignace Dames, Enney.

➤ 17-22 juin : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 17-22 juin : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 17-22 juin : Retraite Mariale

Montfortaine, Le Moulin du Pin.

➤ 6-11 juillet : Retraite pour étudiants, Le Moulin du Pin.

➤ 8-13 juillet : Retraite Mariale Montfortaine, Ecole Saint-Michel-Garicoitz.

➤ 8-13 juillet : Retraite Franciscaine, Bitche.

➤ 8-13 juillet : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 8-13 juillet : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 15-20 juillet : Retraite Mariale Montfortaine, Le Trévoux.

➤ 15-20 juillet : Retraite Carmélitaine, Bitche.

➤ 20-26 juillet : Retraite de vie chrétienne, Flavigny.

➤ 22-27 juillet : Retraite A Jésus par Marie, Le Moulin du Pin.

➤ 22-27 juillet : Retraite Mariale Montfortaine, Bitche.

➤ 22-27 juillet : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 22-27 juillet : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 5-10 août : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 5-10 août : St-Ignace Dames, Bitche.

➤ 5-10 août : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 19-24 août : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 19-24 août : St-Ignace Messieurs, Enney.

➤ 19-24 août : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 19-24 août : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 26-31 août : Retraite Jésus notre modèle, Le Moulin du Pin.

➤ 2-7 septembre : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 9-14 septembre : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 23-28 septembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 23-28 septembre : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 7-12 octobre : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 7-12 octobre : St-Ignace Dames, Bitche.

➤ 7-12 octobre : Retraite du Rosaire, Le Moulin du Pin.

➤ 21-26 octobre : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 21-26 octobre : St-Ignace Dames,

**CONFESSIONS****À Mulhouse**

➤ Le dimanche : voir calendrier

➤ En semaine : pendant le chapelet de 18h, sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

**À Colmar**

➤ Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe

➤ En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

**À Cravanche**

➤ 1/2 heure avant toutes les Messes

**INTENTIONS DU MOIS****Croisade Eucharistique :**

➤ Les vocations sacerdotales et la fidélité des prêtres

**Rosaire Vivant :**

➤ Pour les vocations sacerdotales et religieuses

**CARNET PAROISSIAL***Ont reçu le Pain des Anges pour la première fois*

➤ Humbeline Colin et Adèle Guillon à Colmar le dimanche 5 mai 2019.

➤ Lucie Baudouin, Nicolas Majoli et Daniel Santiago à Cravanche le dimanche 19 mai 2019.

➤ Emeric Simpatico à Mulhouse le dimanche 19 mai 2019

*Ont reçu le caractère de soldat de Jésus-Christ*

➤ Le samedi 18 mai 2019 à l'Etoile du matin de la main de Mgr Fellay :

Elie-Stanislas Colin

Augustin Majoli

Philibert de Montillet

Vincent Schwob

Claire Guillon

Céline Lavrut

Mathilde Miard

Sandrine Schwob

Cilinie Simpatico

*Nous prions pour nos défunts du mois de juin***À Mulhouse**

M. Bernard Subiger, † 1995 à 63 ans

Mme Cécile Seither, † 2002 à 91 ans

Mme Emma Birr, † 2016 à 89 ans

**À Colmar**

Mme Emilie-Lucie Zaehring, † 1986 à 77 ans

Mme Marie Ledermann, † 1991 à 91 ans

Mme Madeleine Barthelmé, † 2001 à 94 ans

Mme Yvonne Humbrecht, † 2001 à 90 ans

Mme Alice Aubert, † 2016 à 88 ans

**À Cravanche**

M. Bernard Subiger, † 1995 à 63 ans

Mme Madeleine Stapelfeld, † 2011 à 89 ans

**VOTRE AIDE... MERCI !****Vente de gâteaux (Avril)**Solde caisse pélé : **3309 €**

Mulhouse : + 135 €

Colmar : + 230 €

Cravanche : + 143 €

Nouveau solde : **3817 €****Quête mensuelle (Avril)**Mulhouse : **567€** (Prieuré)Colmar : **558 €** (Projet façade)Cravanche : **140 €** (Fleurs)**Quête annuelle pour les séminaires (Mai)**

Mulhouse : 413 €

Colmar : 1081 €

Cravanche : 496 €

**Total : 1990 €****Vente de gâteaux (Mai)**Solde caisse pélé : **3817 €**

Mulhouse : + 120 €

Colmar : + 215 €

Cravanche : Néant

Nouveau solde : **4152 €****HONORAIRES****Messe :** 17 €**Neuvaine :** 170 €**Trentain :** 680 €